

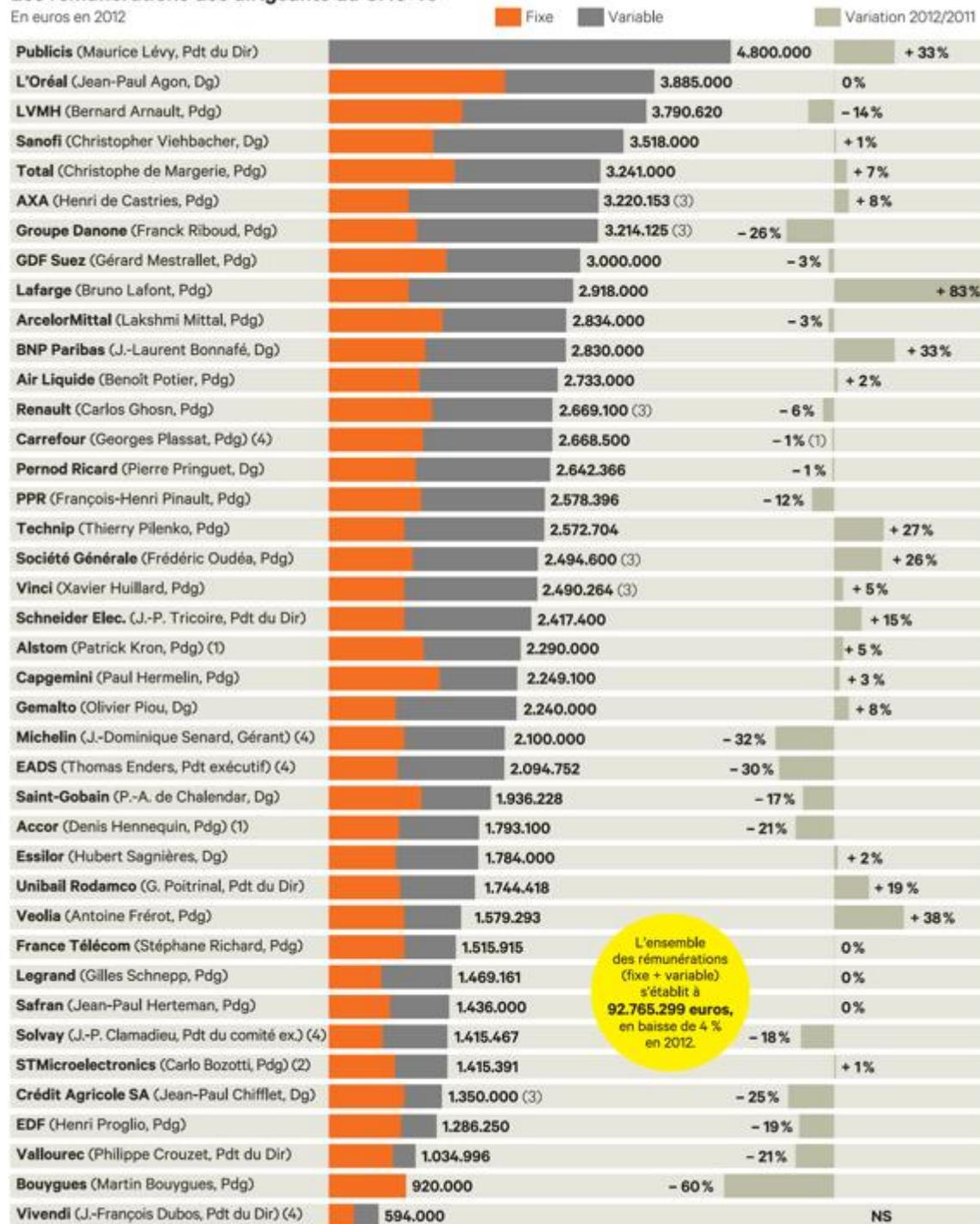
## Les salaires des patrons du CAC 40 reculent pour la deuxième année de suite

Le total des rémunérations des dirigeants du CAC 40 a atteint 92,7 millions d'euros au total en 2012.

Ils s'inscrivent en baisse par rapport à 2011. Les présidents de Publicis, L'Oréal et LVMH forment le trio de tête.

### Les rémunérations des dirigeants du CAC 40

En euros en 2012



(1) Exercice du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars (2) Exprimés en dollars convertis en euros (3) Dont une rémunération différée

(4) La comparaison 2012/2011 est faite sur l'ancien patron

• LES ÉCHOS • SOURCE : SOCIÉTÉS

Pour 2012, le total des salaires des patrons du CAC 40 a atteint 92,7 millions d'euros, soit 2,319 millions par dirigeant. C'est un recul de 4 % sur les rémunérations dues au titre de 2011. Si les fixes sont souvent peu modifiés, les variables ont, elles baissé, conséquence

de la crise.

### Le palmarès de tête

L'an dernier, Maurice Lévy avait touché près de 20 millions d'euros, dont 16,2 millions de rémunération différée. Au titre de 2012, il encaissera 4,8 millions d'euros, uniquement en rémunération variable, ce qui le situe à la première place du classement des patrons du CAC 40. Jean-Paul Agon, le patron de L'Oréal, occupe la deuxième place avec près de 3,9 millions d'euros. Bernard Arnault, PDG de LVMH (par ailleurs propriétaire des « Echos ») occupe la troisième place avec des émoluments en repli de 14 %, suivi par le patron de Sanofi, Christopher Viehbacher.

### Des variables en baisse

Avec la crise, qui a pesé sur les résultats des géants de la cote, les variables sont souvent en baisse. Exemple type : Franck Riboud a vu sa rémunération variable baisser de 34 %, alors que le groupe a dû avertir dès juin 2012 que ses profits seraient moins bons que prévu. Même contexte chez Bouygues. « *Avec Olivier, nous avons renoncé à la part variable de notre rémunération au titre de l'année 2012, compte tenu des graves difficultés que nous avons eues chez Bouygues Telecom et du plan de licenciements que nous avons mis en oeuvre. Bien que les modalités de calcul nous donnaient la possibilité d'avoir cette prime, il m'a semblé normal que nous renoncions à cette partie de notre rémunération* », a expliqué Martin Bouygues, PDG du groupe familial à l'occasion des résultats annuels fin février 2013.

### Les cas particuliers

Carlos Ghosn, PDG de Renault, a aussi fait un geste. Dans le cadre de l'accord sur la compétitivité du groupe signé avec les syndicats, il s'est engagé à reporter en 2016 le versement de 30 % de sa part variable due au titre de l'exercice 2012. Des 1,439 million qu'il devait toucher, il n'encaissera que 1 million d'euros. A l'inverse, chez Lafarge, le conseil a accordé une prime exceptionnelle de 800.000 euros à Bruno Lafont en raison des bons résultats 2012. Chez Accor, Denis Hennequin, évincé par le conseil d'administration, touchera 3,6 millions d'indemnités de départ. C'était prévu depuis sa nomination en 2010. Enfin, il conserve toutes ses options de souscription et actions.

### Les stock-options ne sont pas mortes

Les stock-options ont été globalement supplantées par les actions de performance, notamment pour des raisons de fiscalité. Cette année pourtant, beaucoup de sociétés demandent encore aux actionnaires lors des assemblées générales l'autorisation de consentir des options de souscription. C'est le cas d'Air Liquide, Total, Schneider, Sanofi, Lafarge, Technip, Safran ou encore de Legrand. Chez Thales, l'assemblée générale sera même appelée à voter sur le maintien de stock-options de Luc Vigneron, l'ancien PDG, qui a quitté le groupe l'an passé. Une mesure qui n'est jamais très bien perçue par les actionnaires.

### Laurence Boisseau

#### Méthodologie

Le tableau de rémunération des dirigeants des sociétés du CAC 40 est établi chaque année par « Les Echos » à partir des documents de référence fournis par chacune des quarante valeurs vedettes françaises. Il reprend les rémunérations fixes, variables et/ou exceptionnelles dues aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice précédent. Il exclut les avantages en nature, les jetons de présence, les stock-options et les actions gratuites qui peuvent s'avérer à terme très lucratifs pour leurs bénéficiaires. Si le patron a changé en 2012, la comparaison est faite avec la rémunération touchée par l'ancien patron.

Share 3

0gvm\$ev\$Peyvirgi\$FSMWWIEY

Nsyvrepwxi

pfsmwiewD piwigl sw2jv